

dossier de presse

---

**UN DÉPARTEMENT  
ENGAGÉ  
ET SOLIDAIRE**

---

**Vendredi 12 février 2021, les élus du Conseil départemental, réunis en session, vont voter le budget primitif 2021.**

**Ce dernier budget du mandat, qui s'inscrit dans un contexte totalement inédit de crise sanitaire, économique et sociale, s'élève à 433,978 M€, en progression de + 3,48 % par rapport à 2020.**

Le budget primitif 2021 confirme et conforte les lignes forces qui fondent les politiques publiques portées par la collectivité :

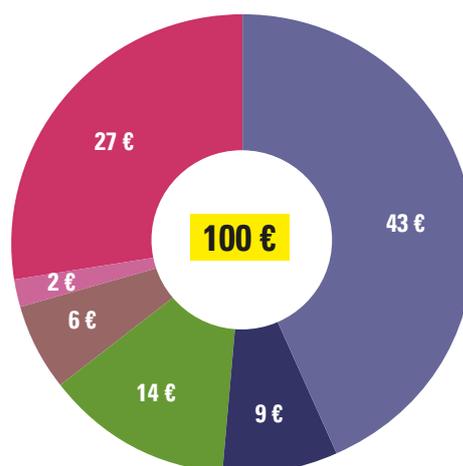
- ◆ Construire une Ardèche solidaire, qui protège les plus faibles, rétablit l'égalité des chances, et apporte à chacun les réponses les plus pertinentes pour lutter efficacement contre les inégalités territoriales et sociales ;
- ◆ Construire une Ardèche durable qui rime avec qualité de vie au quotidien, en relevant le défi de la transition écologique et solidaire, dans toutes ses composantes de l'énergie aux mobilités, de l'environnement à l'aménagement ;
- ◆ Favoriser le développement d'un territoire participatif, faisant la part belle à la co-construction, à la participation citoyenne tout en faisant vivre les valeurs de la République et de la démocratie.

La crise sanitaire a démontré la pertinence et le bien-fondé de ces orientations, ainsi que le rôle plus que jamais nécessaire du Département auprès des personnes les plus vulnérables, du monde associatif et des territoires.

Dans une période qui s'annonce difficile d'un point de vue sanitaire, économique et social, le Département continuera d'assumer pleinement ses missions de solidarité auprès des habitantes et des habitants, des acteurs et des territoires.

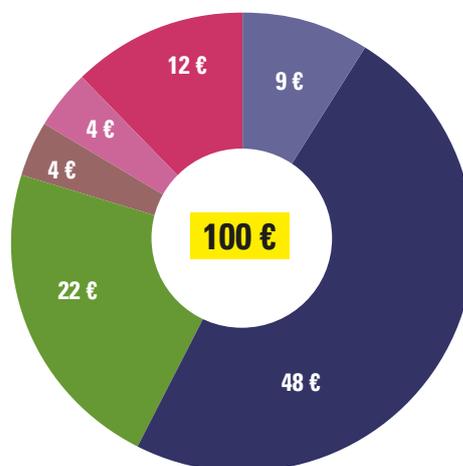
### Dépenses pour 100 euros

■	Solidarités, insertion et accès aux droits : 43 €
■	Epanouissement de la personne, éducation et citoyenneté : 9 €
■	Aménagement et soutien aux territoires : 14 €
■	Cadre de vie et développement durable : 6 €
■	Economie et attractivité du territoire : 2 €
■	Ressources : 27 €



### Recettes pour 100 euros

■	Fiscalité directe : 9 €
■	Fiscalité indirecte : 48 €
■	Dotations, subventions de fonctionnement : 22 €
■	Produits des services et recettes diverses : 4 €
■	Dotations, subventions d'investissement : 4 €
■	Emprunt : 12 €



# LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET 2021

## ◆ **184,89 M€** pour les solidarités, l'insertion et l'accès aux droits (180,90 M€ en 2020)

Dont 63,24 M€ consacrés aux personnes âgées, 37,17 M€ aux personnes handicapées, 33,22 M€ à la protection de l'enfance en danger, 49,51 M€ pour l'action sociale de proximité et l'insertion et 1,68 M€ pour le logement et la politique de la Ville.

## ◆ **38,18 M€** pour l'épanouissement de la personne, l'éducation et la citoyenneté (34,73 M€ en 2020)

Dont 25,9 M€ consacrés à l'éducation et notamment aux collèges, 6,3 M€ pour la culture, 3,24 M€ pour la jeunesse, la citoyenneté et la solidarité internationale et 2,73 M€ pour le sport.

## ◆ **59 M€** pour l'aménagement et le soutien aux territoires (56,40 M€ en 2020)

Dont 42,18 M€ pour les routes et les mobilités alternatives, 10,21 M€ pour la solidarité avec les territoires et la politique de l'eau et 6,62 M€ pour les transports.

## ◆ **26,45 M€** pour le cadre de vie et le développement durable (24,08 M€ en 2020)

Dont 20,09 M€ pour la sécurité et l'incendie (financement du Service départemental d'incendie et de secours essentiellement - SDIS), 4,58 M€ pour la politique de préservation et de valorisation des espaces naturels sensibles et 1,78 M€ pour l'environnement et la forêt.

## ◆ **9,55 M€** pour l'économie et l'attractivité du territoire (9,63 M€ en 2020)

Dont 3,52 M€ pour le tourisme, 1,84 M€ pour l'agriculture, 0,96 M€ pour le développement économique et 3,22 M€ pour le numérique.

## ◆ **115,90 M€** pour les ressources (113,66 M€ en 2020)

Dont 30,28 M€ de dépenses financières (remboursement de la dette, fonds de péréquation et dépenses financières diverses), 70,96 M€ pour le personnel, 3,35 M€ pour l'informatique et 7,79 M€ pour le patrimoine de la collectivité et la logistique.

## BUDGET 2021

**433 978 702 €** (+ 3,48 %)

### Fonctionnement :

**329 567 761 €** (+ 2,29 %)

dont 4 460 000 € de dépenses exceptionnelles du fait de la crise liée au Covid-19<sup>1</sup>

### Investissement :

**83 477 241 €** (+ 9,74 % par rapport à 2020, soit + 7,4 M€)

Aide à l'investissement des Ehpad sur 6 ans :  
3 millions € / an = **+ de 17 M€ pour 33 établissements pour personnes âgées**

<sup>1</sup> +2 500 000 € sur le RSA (pour une hausse totale de 4 000 000 €), +880 000 € de frais de fonctionnement supplémentaires (fournitures, frais de ménages...) et 1 080 000 € au titre du plan de relance départemental

# UN DÉPARTEMENT ENGAGÉ ET SOLIDAIRE

---

“ Dans cette tourmente sanitaire, nous pouvons être fiers d’avoir tenu le cap : le cap de nos chantiers pour soutenir l’économie locale et l’emploi, le cap de nos missions d’intérêt public, le cap de l’entretien des collèges pour maintenir leurs portes ouvertes permettant aux jeunes de continuer d’étudier et aux professeurs d’enseigner et bien sûr, le cap de nos missions auprès des plus fragiles, partout où cela était nécessaire.

Laurent Ughetto

Face à aux conséquences de la crise sanitaire, le Département de l’Ardeche a agi de manière forte au profit de son territoire et de sa population, et ce dès 2020.

Un premier plan d’actions de **38 M€** a été déployé en avril **2020** comprenant des mesures budgétaires et de trésorerie, mais aussi opérationnelles. Elles ont apporté un soutien nécessaire aux acteurs du territoire.

Toutefois, la crise économique et sociale consécutive à la pandémie est vraisemblablement durable. Ses effets sur la vitalité économique sont considérables, inédits depuis la Seconde Guerre mondiale. Elle frappe de manière inégale la population mais fragilise particulièrement les classes populaires et la classe moyenne.

Dans ce contexte de **persistance de la crise sanitaire** et d’aggravation continue de ses conséquences, la collectivité prend de **nouvelles mesures de soutien**, en parfaite cohérence avec son rôle de **chef de file des solidarités**.

- **4 M€ sur les recettes et + 4 à 5 M€ de dépenses** induites par le contexte sanitaire, économique et social, tel est l’impact comptable de la crise sur le budget 2021

---

Soutien exceptionnel aux ménages à revenus modestes : **617 000 €**

---

Soutien aux associations caritatives : **122 000 €** (doublement des subventions votées au BP en 2020)

---

Soutien aux établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) : **138 825 €** pour les surcoûts d’équipements (51 établissements concernés) et **20 renforts « contrat parcours emploi compétence »** intégralement financés par le Département

---

Soutien affirmé à l’égard du secteur culturel largement impacté par la crise sanitaire : **1 537 000 €** affectés d’ores et déjà aux structures conventionnées. Engagement au maintien des aides votées malgré les fluctuations d’activité pouvant intervenir en 2021.

---

Soutien au secteur sportif : **4 500 € / poste** pour l’aide à l’apprentissage. Aide forfaitaire à l’emploi (hors comités départementaux ou bi-départementaux) selon un dispositif de paliers : de 500 € pour 0,01 à moins de 0,5 ETP à 4 000 € pour 2 ETP et plus.

---

## ZOOM SUR

### ○ Soutien exceptionnel aux ménages à revenus modestes

Aujourd'hui, au-delà de l'accompagnement des plus fragiles, il est apparu indispensable de déployer un dispositif exceptionnel, adressé aux Ardéchois actifs les moins aisés ainsi qu'aux actifs dont l'activité, et donc les ressources, ont diminué du fait de la crise. Ces foyers présentent une fragilité particulière face à la crise économique.

Le soutien du Département intervient en complément des dispositifs classiques en déployant une aide exceptionnelle aux foyers bénéficiaires de la prime d'activité. A savoir les travailleurs à revenus modestes (personnes dont la moyenne de ressources mensuelles est inférieure à un seuil de ressources défini par le Département dans les conventions de gestion avec la CAF et la MSA) et les travailleurs impactés par la crise (personnes qui ont connu une perte de revenus de plus de 40 % pendant la crise).

Ce sont environ **4 780 foyers** qui recevront sans démarche de leur part (grâce au partenariat noué par le Département avec la CAF et la MSA) un virement de **100€ par foyer, majoré de 35€ par enfant à charge**. Un dispositif exceptionnel pour accompagner les foyers aux revenus modestes qui échappent généralement aux dispositifs de solidarité sans pour autant avoir les ressources pour faire face à la crise.

### ○ L'accompagnement du secteur sportif : emploi, facilitation

Le secteur associatif sportif subit un bouleversement radical du fait de la crise sanitaire. La fermeture des salles de sport, le report ou l'annulation des événements sportifs, la baisse des adhésions dans les clubs amateurs (- 25 % de licenciés dans les clubs ardéchois, - 30 % au niveau national) rend nécessaire un accompagnement particulier du secteur par le Département.

Cet accompagnement passe par trois axes : conforter le soutien au secteur sportif (notamment neutralisation du critère « nombre de licenciés » dans l'attribution des contrats sportifs), soutenir l'effort des structures employeuses (prolongement du dispositif d'aide à l'apprentissage) et aider les structures dans la recherche de financements (déploiement du GUS, Guichet unique du sport), notamment pour bénéficier du plan national de soutien au monde sportif. Ce guichet unique du sport (GUS) prend la forme d'un poste dédié au service des sports clairement identifié pour cette mission, disposant pour cela d'un site internet unique (ardechesports.fr), d'une seule adresse mail et d'un seul numéro de téléphone.

L'objectif poursuivi par le Département consiste clairement à retrouver après la crise le nombre de licenciés d'avant-crise, dans l'intérêt de la vitalité sportive du territoire, de la pérennité des structures et de la santé et du bien-être des Ardéchois.

Soutien au monde économique : dans les **4 200 000 € inscrits au titre du fonds de solidarité** est inclus un dispositif innovant, permettant au Département d'apporter une aide au secteur économique de proximité, en s'appuyant sur les communes (exonérations de charges et loyers consentis par les communes aux commerçants et artisans de proximité, ainsi que les investissements visant à maintenir le commerce de proximité).

Soutien à la stratégie vaccinale : mobilisation des **moyens humains, techniques, informatiques et logistiques** du Département au profit de la campagne de vaccination.

# ATTRACTIVITÉ : LA TRANSITION, NOTRE MARQUE

“ *En plus d’amortir, nous avons l’obligation de prévoir. D’anticiper demain.*

*Et dans ce registre, nous avons quelques longueurs d’avance sur beaucoup de territoires. Lorsqu’il y a 3 ans, je lançais l’Ardèche en Transition, j’étais loin d’imaginer l’actualité aigüe de cette orientation.*

*Cette pandémie et ses conséquences sur les populations aura mis en lumière l’imbrication des risques environnementaux, sanitaires, économiques et sociaux. Elle aura aussi donné à voir le rôle des solidarités dans la recherche des solutions et dans l’adaptation de nos politiques aux situations difficiles, touchant en premier lieu les plus fragiles.*

**Laurent Ughetto**

L’Ardèche est un département attractif. Les données démographiques de l’Insee en témoignent, avec un accroissement de la population qui, depuis 2006, reste constant et dû au solde migratoire – le solde naturel étant essentiellement stable. En effet, là où la dynamique régionale fait état d’un solde migratoire de 0,3 %, la dynamique ardéchoise s’établit au double, de 0,5 % à 0,6 % selon les périodes étudiées. Les politiques publiques départementales soutiennent cette attractivité. Elles continueront à le faire en **renforçant les efforts en matière de transition écologique et solidaire.**

## ZOOM SUR

### ○ L’acte 2 de l’Ardèche en transition

Après trois ans d’activité intense autour de la question de la transition écologique et solidaire, qui a vu naître les Contrats de transition écologique, une nouvelle avancée en la matière est aujourd’hui enclenchée.

Ce nouvel acte s’articule autour de 7 objectifs pour poursuivre et intensifier les efforts en matière de transition écologique et solidaire :

- ◆ Atteindre la neutralité carbone en 2040 ;
- ◆ Zéro perte de biodiversité nette en 2040 ;

**100 € par habitant** au titre de la transition écologique et solidaire dans les politiques publiques **en 2021**, contre 72 € en 2020 et 48 € en 2019.

**25,2 M€ en fonctionnement et 18,2M€ en investissement** au titre des politiques départementales relevant des **enjeux d’attractivité** (la culture, les politiques territoriales, l’éducation, la jeunesse, etc.)

**349 900 €** pour transformer l’action des services départementaux (budget global des projets : 718 000 €) au regard des objectifs de la transition écologique et solidaire dans le cadre des **Labos de la transition**

Mobilisation du secteur culturel en faveur de la transition écologique et solidaire en lien avec la charte départementale « événementiels en transition » :

◆ **75 000€ pour l’appel à projets « Itinérances »** favorisant les résidences artistiques et scientifiques de territoire, avec un bonus financier aux projets en lien avec la charte départementale.

◆ **100 000€ pour un fonds de soutien à l’investissement** destiné aux structures culturelles conventionnées du territoire pour des achats favorisant une plus grande sobriété (notamment en matière d’énergies, d’alimentation, de transports...).

**14 projets** accompagnés à hauteur de **300 000 €** dans le cadre du **Budget participatif** et représentant une dépense globale de 746 776€ investis sur le territoire ardéchois (voir annexe 2)

- ◆ Zéro gaspillage : économie et réutilisation systématique des ressources (eau, matériaux, énergie, déchets) à horizon 2040 ;
- ◆ Atteindre la résilience alimentaire en 2040 ;
- ◆ Renforcer l'investissement social dans les politiques publiques ;
- ◆ Prévenir et anticiper les risques sociaux ;
- ◆ Renforcer la cohésion territoriale.

L'ensemble des politiques publiques départementales sera passé au crible de ces 7 objectifs, pour assurer qu'elles y contribuent autant que possible et ne compromettent pas leur atteinte. Avec cette démarche, le Département de l'Ardèche se place comme le Département français le plus ambitieux pour transformer durablement l'impact de l'activité humaine sur l'environnement et sur les sociétés.

## ○ Les 8 actions au programme de 2021

- ◆ Lancement du **comité de personnalités qualifiées**, présidé par **François Gemenne** pour s'assurer que la trajectoire suivie par les politiques publiques départementales est à la hauteur des enjeux et des objectifs (annexe 1).
- ◆ Mise en œuvre d'un **bilan carbone départemental**.
- ◆ Préfiguration d'un **fonds de compensation ardéchois** pour les acteurs locaux, et une compensation effectuée localement.
- ◆ Lancement d'une **démarche de plan alimentaire territorial** au niveau départemental.
- ◆ Evolution du Labo de la transition pour renforcer la **conversion des politiques publiques** départementales en faveur de la transition.
- ◆ Mise en place d'un **Parlement de l'eau** à l'échelle de l'Ardèche.
- ◆ Développement d'une **approche pour la mise en œuvre d'un budget vert**.
- ◆ Déploiement d'un **plan de rénovation thermique**.

## ○ Soutenir la conversion du modèle de production et consommation alimentaire

La transition se traduit aussi dans le plan de développement des circuits courts. L'enjeu est de soutenir la conversion du modèle de production et de consommation des produits agricoles et agroalimentaires. Cela passe par un travail sur le **foncier agricole et sa préservation** (poursuite du déploiement des PANDA - programme de préservation et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains - et accompagnement des collectivités du bloc local pour l'acquisition de foncier agricole), le **soutien aux investissements des agriculteurs** pour leurs projets de transformation ou de commercialisation de produits en circuits courts, le déploiement d'**actions innovantes et de lutte contre la précarité alimentaire** (Ardèche le goût et Agribio) en cohérence avec les enjeux de la transition climatique et alimentaire, le soutien financier au Centre de développement agroalimentaire dans le cadre de l'appel à projets « **Territoires d'innovation pédagogique - campus des métiers et des qualifications** », qui s'inscrit dans le cadre du programme d'investissement d'avenir (projet Fut(o)urisme).

**160 000€** pour le déploiement d'actions innovantes dans le secteur alimentaire

---

# L'AMÉNAGEMENT : UN TERRITOIRE EN TRANSITION

La stratégie d'aménagement s'inscrit dans la démarche de transition écologique et solidaire. La collectivité embrasse aux travers d'un ambitieux budget d'investissement ces enjeux, tout en soutenant fortement l'activité économique sur notre territoire. Tout d'abord, sur le périmètre de la **mobilité**, le Département la réfléchit dans une perspective de transition au travers d'une part du schéma vélo, d'autre part du projet d'autopartage. Ensuite, sur le **patrimoine immobilier**, le lancement d'un programme ambitieux de rénovation thermique des bâtiments atteste, lui aussi, de la volonté départementale d'agir en faveur de la planète. Enfin, le **développement du numérique** contribue également à une transformation de la société sans précédent. Le Département est très engagé dans le développement des infrastructures pour offrir à tous les Ardéchois un accès performant au numérique.

## ZOOM SUR

### ○ Mobilité : un schéma vélo qui fait le pari du vélo quotidien

L'Ardèche est un département fortement engagé en faveur du vélo. Le Conseil départemental s'est doté en 2011 d'un schéma départemental vélo. Il fut dans cette démarche l'un des Départements précurseurs. Pour un territoire qui ne disposait que de peu d'aménagements cyclables à vocation touristique (seul un tronçon de la Dolce Via avait été réalisé), l'accélération a été fulgurante !

En quelques années, c'est une offre élargie qui est à la disposition des amateurs de vélo. L'Ardèche compte **à ce jour 6 464 km d'itinéraires cyclables destinés à des publics diversifiés**.

Dans le **nouveau schéma 2020-2025**, c'est l'ensemble de l'écosystème vélo qui a été exploré afin de pouvoir activer tous les leviers nécessaires à la valorisation des infrastructures et au changement de comportement dans les habitudes de déplacement.

**4 enjeux principaux ont été identifiés** à l'issue du diagnostic établi :

- ◆ développer la pratique du vélo au quotidien,
  - ◆ optimiser le potentiel de découverte du territoire ardéchois,
  - ◆ conforter l'offre de services à destination des touristes et des habitants,
  - ◆ promouvoir la pratique et accompagner les changements de comportement.
- qui se déclinent en 20 actions (Cf. annexe).

A noter que ce schéma vélo est le fruit d'une collaboration entre le Département et la quasi-totalité des EPCI qui ont décidé d'écrire ensemble leur feuille de route pour les années à venir.

**20,2 M€** pour le patrimoine routier dont **14,4 M€ pour 171 km** de revêtements à réaliser au titre des renouvellements de chaussée

**8,8 M€ pour les aménagements** (déviation du Teil, Pont de Charmes et voie du Train de l'Ardèche)

**300 000 €** pour l'achat de **mobiliers vélos** mis à disposition des communes et EPCI. **200 000 €** pour prolonger le dispositif d'aide à l'acquisition de **VAE**

Le Département décide d'ouvrir sa **flotte de véhicules à l'autopartage avec les agents** de la collectivité, les soirs et les week-ends, afin de limiter les besoins en « 2<sup>e</sup> véhicule » dans les familles et met en place un **forfait mobilité durable** pour les agents de la collectivité (**200 €/an**) qui font le choix pour leurs déplacements domicile-travail, d'un mode de transport alternatif et durable

## ○ 24,3 M€ de travaux sur 7 ans pour des bâtiments Grenelle 2

Les engagements du Département en matière de rénovation thermique et énergétique ont depuis quelques années permis de réduire l'impact de l'utilisation des bâtiments sur le réchauffement climatique et la consommation des ressources naturelles. Ces engagements répondent à 3 objectifs :

- ◆ l'adéquation avec la politique de transition écologique et notamment l'**objectif de neutralité carbone à l'horizon 2040**.
- ◆ l'optimisation des coûts de fonctionnement (viabilisation essentiellement en ciblant les **dépenses d'exploitation sur les actions de maintenance, non délocalisables** plutôt que sur l'achat de carburant souvent importé ;
- ◆ l'**amélioration des conditions de travail** des agents et d'accueil du public par un meilleur confort.

Répondant aux obligations réglementaires (décret « *réduction des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires* » issu de la loi Grenelle 2 de 2010) à laquelle sont soumis les bâtiments de plus de 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, le **programme de rénovation énergétique des bâtiments ira au-delà des locaux « soumis » à obligation** et touchera l'ensemble du patrimoine départemental. Ce programme s'appuie sur trois volets complémentaires :

- ◆ un plan de modernisation du pilotage et de la régulation des installations,
- ◆ des opérations ciblées de rénovation thermique de bâti et de modernisation d'équipements,
- ◆ la mise en œuvre de productions d'énergies renouvelables sur les bâtiments.

En parallèle, le Département étudie et expérimente les actions à mener pour la réduction des autres consommations à travers les postes de dépense comme l'éclairage, la ventilation ou encore les usages informatiques.

## ○ Le réseau FTTH et son complément satellitaire

A la fin de l'année 2020, **15 295 premiers foyers**, particuliers et entreprises d'Ardèche peuvent souscrire une offre de services Très Haut débit sur fibre optique auprès d'un opérateur disponible sur le réseau public ADN. Ils seront **44 400 fin 2021**, puis d'ici à **2023, 58 000 prises supplémentaires** seront réalisées.

Si la priorité est donnée au déploiement du FTTH (fibre optique à l'abonné), le recours à des solutions alternatives est nécessaire pour permettre à tous les foyers de disposer d'un accès internet de 30 Mbit/s d'ici 2022. C'est à ce titre que la Région et le Département proposent de créer un dispositif d'aide financière. Ce dispositif subventionne d'une part, l'acquisition du Kit Satellite du fournisseur d'accès internet (FAI) et les frais de mise en service, à hauteur d'un montant plafonné à 400 € TTC, d'autre part, les éventuels frais d'installation du Kit Satellite, à hauteur d'un montant plafonné à 200 € TTC.

Pilotage et régulation des installations (bâtiments) **700 000 € de travaux sur 5 ans** pour une économie potentielle annuelle en fonctionnement de 300 000 kWh soit 40 000 €/an

---

**22,7 M€** d'opérations de rénovation énergétique **sur 7 ans** pour un gain visé à l'horizon 2030 de **-40% de consommation énergétique**

---

Mise en œuvre de **panneaux photovoltaïques** sur les bâtiments départementaux pour un coût d'investissement de **900 000 €** pour compenser la consommation des bâtiments

---

25 millions d'euros d'ici 2025 et **2,5 M€ en 2021** pour le déploiement de la **FTTH**

---

# SOLIDARITÉS POUR UN TERRITOIRE TOUJOURS PLUS JUSTE

“ *La grande leçon de cette pandémie, c’est de nous avoir révélé combien, malgré nos différences, nous sommes tous vulnérables. Qu’il s’agisse de notre santé ou de nos parcours de vie.*

*Et qui mieux que le Département peut agir pour corriger les effets de ces vulnérabilités! Qui mieux que notre collectivité peut actionner les principaux leviers des solidarités? Nous avons pris nos responsabilités, nous avons agi pour protéger les personnes les plus exposées face aux risques!*

**Laurent Ughetto**

Le Département de l’Ardèche a mis la proximité au cœur de son action pour les solidarités. L’apparition, au cours de l’année 2020, des notions de “distanciation physique” et de “distanciation sociale”, nécessaires pour la préservation de la santé de tous, a mis en défi cette ambition de proximité. Elle a présenté une réalité toute différente, limitant les déplacements, les rencontres, les échanges directs. Les événements de 2020 ont également augmenté les risques de précarisation en Ardèche. La crise économique et sociale touche l’ensemble du territoire et **cette conjoncture limite autant l’insertion par l’activité professionnelle qu’elle augmente le risque de précarisation des ménages**. L’année 2021 s’ouvre ainsi sur de nombreux défis de long terme : le maintien de la proximité aux usagers pour leur offrir un service public toujours meilleur et en lien avec les nombreux partenaires du social ; la lutte contre la précarité en offrant des solutions concrètes et adaptées, en refusant l’idée que la précarité puisse être durable ou définitive mais en travaillant à la transformer en une étape du parcours ; l’inscription dans le défi global de la transition écologique et solidaire. En 2021 le schéma des solidarités continuera d’être la pierre angulaire de l’action de la collectivité. L’approche transversale qui caractérise les cinq axes du schéma (agir le plus tôt possible, accueillir et informer, aller vers, accompagner, apprendre à travailler autrement) garantit une appréhension globale de la politique de solidarité.

Les transformations, les expérimentations, les changements de pratiques, les innovations proposées permettent aux Ardéchois de bénéficier d’un service public départemental moderne et à l’écoute de leurs besoins réels pour **un territoire toujours plus solidaire**.

Nationalement, chute du **PIB de -9 %** en 2020

**Baisse de 2,9 % de l’emploi salarié** en Ardèche en 2020 et hausse du nombre de demandeurs d’emploi de 3,8 % en 2020 (catégories A-B-C / AURA +6,1 %)

Hors 2020, les CMS accueillent **140 000 personnes/an** et réalisent 76 000 accueils téléphoniques. Les agents effectuent **17 000 visites à domicile** / an

**31 823 Ardéchois accompagnés par la MDPH** (presque 10% de la population)

En 2020, **13 000 appels** téléphoniques auprès des **usagers isolés**

31 services d’aide et d’accompagnement à domicile autorisés (SAAD), représentant plus de **2 000 salariés qui permettent à plus de 6 000 bénéficiaires** dépendants ou en situation de handicap de demeurer chez eux.

**179 000 €** pour la lutte **contre la désertification médicale**

## ZOOM SUR

### ○ La prévention : le premier levier d'une politique santé

Le Département a choisi de s'engager dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, une dynamique nationale ambitieuse formalisée par un contrat État-Département. Le Département va donc renforcer l'accès à la prévention en santé de tous les enfants et améliorer la situation des enfants protégés au titre de la protection de l'enfance.

Cette stratégie est articulée autour de deux grands axes :

◆ **La prévention primaire en santé au travers de la protection maternelle infantile (PMI)**. Notamment la prévention en faveur des familles et des enfants en doublant le nombre de consultations de PMI d'ici 2023, en maintenant la réalisation des bilans de santé en écoles maternelles à 3-4 ans, en doublant le nombre d'enfants suivis issus de familles vulnérables, dans une logique de prévention et d'égalité des chances. Mais aussi la prévention en direction des femmes enceintes en doublant le nombre des entretiens prénataux précoces et les visites à domicile « grossesse et nouveau-nés ». Un effort particulier sera réalisé pour sensibiliser à l'impact de l'usage des écrans pour les enfants ;

◆ **La sécurisation du parcours de l'enfant dans les dispositifs de protection de l'enfance**

Les actions développées dans ce cadre permettront de mobiliser 1 M€ de l'État en regard de la même somme investie par le Département pour développer les objectifs d'amélioration et de rapprochement des besoins identifiés dans le cadre de ce contrat.

### ○ Réduire la fracture numérique : le dispositif Pass numérique

La généralisation des démarches en ligne et le recours au numérique ont été incontestablement accélérés avec l'épidémie de Covid-19 mettant en évidence une dépendance croissante envers les services numériques et exacerbant davantage la situation déjà très délicate dans laquelle se trouvait la population déconnectée. La démarche engagée par le Département vise à accompagner vers l'autonomie numérique les publics qui en sont éloignés en développant l'offre de formation aux outils numériques des publics vulnérables et en adaptant le travail social aux nouvelles pratiques engendrées par le numérique.

Pour cela, le Département développe en 2021 le **Pass numérique** (chéquier pour 5 à 40 heures de formation au numérique) en direction des personnes les plus éloignées du numérique, en s'appuyant sur un réseau de partenaires prescripteurs. En outre, le Département instituera **un label** départemental « **Point d'accueil Pass numérique Ardèche** » pour donner davantage de visibilité aux acteurs de l'inclusion numérique (basé sur les valeurs, l'accessibilité, et la qualité du service). Pour accompagner cette démarche, un **réseau d'aidants numériques bénévoles** qui prendront en charge les « premiers pas numériques » des publics en difficulté (réseau d'accompagnement ponctuel de proximité qui pourra notamment être adossé au réseau des bénévoles intervenant dans les bibliothèques) sera aussi constitué. Enfin, le Département souhaite promouvoir une **gouvernance partagée de l'inclusion numérique** avec toutes les parties prenantes publiques (État, organismes sociaux, collectivités...) mais aussi privées (associations, fournisseurs de services à la population, porteurs d'innovation...). Elle doit permettre de mettre en synergie les fonds publics et les ressources privées.

**19 781 enfants âgés de 0 à 6 ans** et 2 968 naissances. (ref. 2019)

---

**104 000 €** au titre des **Pass numériques** cofinancés pour moitié par l'État. Dispositif porté avec l'aide de la CAF.

---

## ZOOM SUR

### ○ Faire face à la crise économique et offrir toutes les chances d'insertion des bénéficiaires du RSA

Les grands axes de travail mis en œuvre sur la période 2021-2025 sont présentés dans le Programme départemental de l'insertion (PDI). Ce programme vise à **fluidifier l'entrée** dans le dispositif, articuler l'**accompagnement social et vers l'emploi**, renforcer le lien à l'entreprise et articuler les capacités des personnes, et leur pouvoir d'agir.

Afin de faire face à l'entrée massive de nouvelles personnes au RSA, et face à l'enjeu du plan de lutte contre la pauvreté, le Département s'engage à **orienter les nouvelles personnes au RSA dans un délai d'un mois à compter de leur ouverture de droits**.

Au-delà de l'accompagnement dont bénéficie chaque personne au RSA, le Département va déployer de nouvelles actions d'insertion, permettant de dynamiser le parcours des personnes, sur le volet social et professionnel. Pour cela des actions seront mises en œuvre sur le volet social et santé, santé et dépendances, le développement de l'accès au numérique pour les personnes les plus fragiles (formation, pass numérique, reconditionnement des outils, accès à la télémédecine...). De même sur le volet emploi, le Département promouvra les métiers en tension, et notamment l'aide à la personne ; la possibilité de recourir aux contrats aidés dans le secteur marchand sera réaffirmée afin de permettre aux entreprises de bénéficier de cette aide et ainsi développer cet outil en Ardèche.

Par ailleurs, la mise en place d'un futur service public de l'insertion : réseau partenarial assurant une meilleure lisibilité, cohérence et efficacité de l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi sera mise en œuvre.

Augmentation de **+ 35% des demandes de RSA** en comparaison entre novembre 2019 et novembre 2020.

**7 800 bénéficiaires en décembre 2020.**

Entre janvier et fin octobre 2020, 4 278 entrées et 3 477 sorties.

---

# L'HUMAIN, LA RICHESSE DE LA COLLECTIVITÉ



*Au cours de l'année 2020, grâce à chaque agent, le Département a continué à être LA collectivité de la proximité. Confiance, patience, implication professionnelle, sens de l'intérêt public de chacun ont été le socle de l'engagement du Département auprès de tous ceux qui comptent sur lui. Physiquement ou en télétravail, pour livrer des masques et des vaccins ou tenir le centre départemental d'appel vaccinations ces jours derniers, les agents départementaux ont répondu avec célérité à l'urgence et à la détresse. Aujourd'hui, il est temps d'avoir des perspectives communes et que notre énergie soit aussi et surtout tournée vers l'avenir.*

Laurent Ughetto

La politique de ressources humaines conduite par le Département s'inscrit dans la démarche de transition portée par la collectivité. Ainsi, les dispositifs RH ont l'ambition d'améliorer les conditions de travail des agents, de renforcer leurs connaissances et leurs compétences pour assurer leur épanouissement professionnel tout au long de la vie et de contribuer au développement de l'employabilité sur le territoire ardéchois.

## ZOOM SUR

### ○ Un plan en faveur de l'égalité professionnelle

L'égalité professionnelle est un principe fondamental de la fonction publique. Il garantit à tout citoyen d'accéder aux emplois publics et de dérouler une carrière dans la fonction publique sans faire l'objet de discrimination du fait de son origine, de ses opinions, de son handicap, de son sexe, etc. Les collectivités sont signataires de l'accord national interprofessionnel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. C'est dans ce cadre qu'aujourd'hui le Département s'engage dans un plan d'action qui doit constituer pour les élus, les encadrants, les agents une formalisation des orientations que la collectivité portait cependant déjà en la matière.

Ce Plan acte le fait que l'égalité professionnelle fait bien partie intégrante de la politique de ressources humaines et que la collectivité apporte sa contribution dans l'évolution des mentalités sur ce domaine. Il définit des mesures destinées à :

- ◆ évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- ◆ garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- ◆ favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- ◆ prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.
- ◆ développer une culture de l'égalité.

Le Département a souhaité inscrire des mesures volontaristes au budget primitif. Les mesures en faveur de la parentalité qui s'imposeront en juillet 2021 en France seront **mises en œuvre en Ardèche avec effet au 1<sup>er</sup> février, et notamment l'allongement du congé du second parent de 11 à 25 jours.**

**67,22 M€ consacrés à la masse salariale** en 2021 (hausse de 1,9 % par rapport à 2020)

**1 800 agents** + de 100 métiers différents

700 000 € dédiés à la formation

# ANNEXE 1



## LE COMITÉ DE PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

### \* **François Gemenne - Président**

Chercheur et enseignant en sciences politiques à l'Université de Versailles et à l'Université de Liège, expert associé au CERI - Sciences Po, et spécialiste des migrations liées à l'environnement, et de géopolitique de l'environnement.

### \* **Agathe Cavicchioli**

Basée à Londres, directrice du plaidoyer chez C40, un réseau de villes engagées pour le climat. A travaillé auparavant pour ICLEI, le réseau des territoires pour un développement durable.

### \* **Eric Scotto**

PDG de Akuo Energy, leader français des énergies renouvelables.

### \* **Stacy Algrain**

Etudiante à Sciences Po, originaire de la région de l'Etang de Berre. Leader étudiante sur les questions du climat.

### \* **Henri Landès**

Enseignant de Sciences Po, spécialiste d'agriculture et basé en Auvergne. Président de l'ONG d'éducation au climat Landestini.

### \* **Bénédicte Jacquy**

Inspectrice à l'inspection générale des affaires sociales.

# ANNEXE 2

## LES 14 LAURÉATS DU BUDGET PARTICIPATIF 2021

Projets	Nature du porteur	Budget demandé / Budget du projet	Descriptif court
Ouverture d'une école de production jardinier paysagiste	Association Centre de formation professionnelle Charles de Foucauld	15 000 56 322	Ouverture d'une école de jardinier-paysagiste, mêlant apprentissage théorique et pratique (lien aux entreprises).
Le studio nomade de Fréquence 7	Association De Source Sûre	23 637 23 637	Mise en place d'une radio itinérante et création d'émissions avec les habitant.e.s
Roulez jeunesse !	Collectivité territoriale Commune de Saint-Péray	30 000 111 300	Proposition d'un lieu dédié aux sports de glisse en accès libre le long des berges du Mialan.
Création d'une maison d'assistantes maternelles (MAM)	Association Mam'Ours	22 705 29 307	Ouverture une maison d'assistantes maternelles sur le Pays de Beaume-Drobie ; objectif de sensibilisation des enfants accueillis à la transition écologique.
Aménager des espaces dédiés à la pratique du VTT sur la commune de Saint Martial	Collectivité territoriale Commune de Saint-Martial	19 584 24 480	Aménagement de pistes de VTT sur les voies communales pour développer la pratique VTT.
Une crêperie sociale et itinérante !	Une initiative citoyenne / création d'une association en cours Léa & Marie	20 000 38 600	Lancement d'une crêperie sociale et itinérante, pour pallier l'éloignement géographique et l'isolement de certain.e.s, notamment au cours de l'intersaison, en proposant des produits bios et locaux à un tarif accessible.
Atouts Bouts d'Champs ! Ferme d'accompagnement social	Association Atouts Bouts d'Champs	30 000 154 050	Création d'un jardin d'insertion ayant comme support l'agriculture et la production de conserves visant à livrer la restauration collective et les magasins. Exploitation de terrains agricoles du lycée agricole et lien avec les étudiants du lycée pour favoriser la mixité.
Se réappropriier le pouvoir et le subvertir !	Association La Fougue	22 280 22 280	Mise en place des ateliers participatifs pour décrypter les rapports de pouvoirs au quotidien et mener des actions contre les inégalités ; organiser un festival autour des discriminations.
Atelier associatif bois Grand-Mère scie	Association Atelier Grand-Mère Scie	24 000 62 640	Mise à disposition d'un atelier pour les membres de l'association et transmission des techniques liées à l'exploitation et la transformation du bois.
Des ateliers « art, environnement et numérique » pour les enfants	Collectivité territoriale Polinno – Pays de l'Ardèche méridionale	18 840 23 551	Programme expérimental d'activités pour les scolaires mêlant découverte des métiers d'arts et utilisation des outils numérique en lien avec la transition écologique (création d'un herbier, fabrication d'oyas en argile, création d'un jeu sur la chaîne alimentaire etc.).

Projets	Nature du porteur	Budget demandé / Budget du projet	Descriptif court
Bicyclart : La recyclerie du vélo // Ateliers participatifs // Evènements cyclables et recyclables.	Association Bicyclart	30 000 67 830	Promotion de l'utilisation du vélo et de son recyclage à travers diverses activités : collecte et remise en état de vélos usagés, ateliers participatifs de réparation, événements autour du vélo, création de vélos atypiques etc.
Des loisirs en pleine nature par et pour les Ardéchois.es : notre job de rêve pourrait devenir réalité !	Association Mésange et Libellule	22 300 65 072	Sensibilisation des enfants et des familles à l'environnement sous la forme d'ateliers les mercredis, durant des séjours dehors en forêt. Découverte de la faune et de la flore pour 6-11 ans sur le territoire d'Aubenas.
Jeune'n Co Festival !	Association Centre socio-culturel La Pinède (Villeneuve-de-Berg)	6 000 17 250	A l'initiative de jeunes du territoire, organisation d'un événement festif, culturel et écologique pour valoriser les talents artistiques locaux et les initiatives des jeunes.
Actions innovantes pour la préservation de la ressource en eau	Entreprise Coopérative Le Moulinage de Chirols	8 845 11 057	Installation de toilettes sèches collectives et d'un système de pédo-épuration au sein du Moulinage pour préserver la ressource en eau, dans l'objectif de diffuser cette expérimentation à d'autres bâtiments sur le territoire.
<b>TOTAL</b>		<b>293 291 €</b> <b>746 776 €</b>	

# CONTACTS

Isabelle SEREN / Corine FONTANARAVA - 04 75 66 77 12 / 04 75 66 77 08 - com@ardeche.fr